

## ***Préservation de la ressource en eau***

**Pour aller plus loin**



# Table des matières

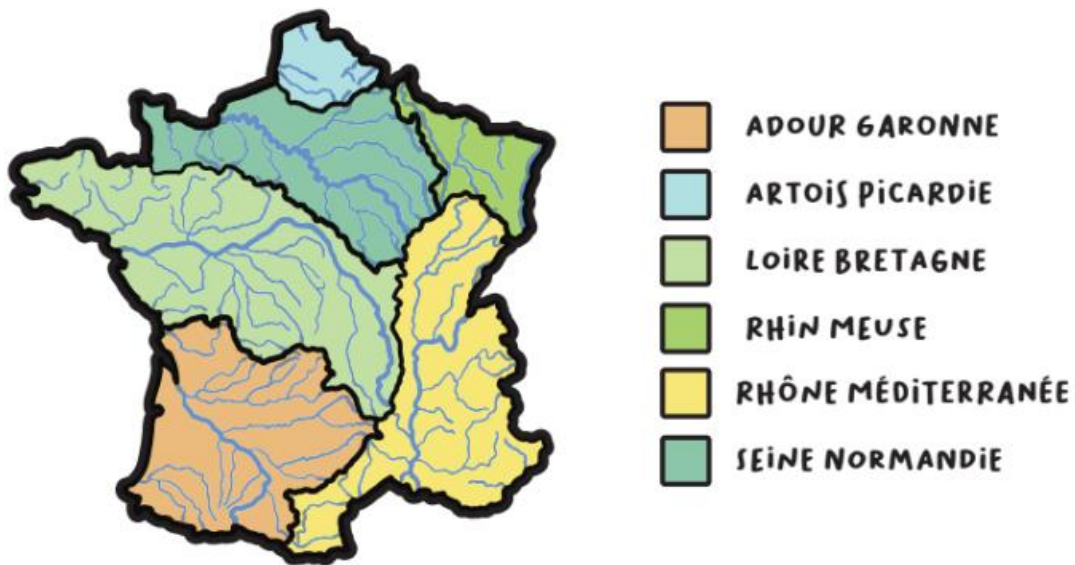
Le Bassin hydrographique Seine-Normandie .....	2
Les 6 bassins hydrographiques en France métropolitaine .....	2
Les caractéristiques du bassin hydrographique Seine-Normandie .....	2
Les spécificités de la région parisienne .....	3
Les grands lacs de Seine .....	4
Trajectoire de sobriété en eau.....	5
Quel avenir pour le bassin hydrographique de Seine-Normandie ? .....	5
Pour conclure .....	6
Organisation de la gestion de la ressource en eau sur le territoire de l’EPT Grand-Orly Seine Bièvre .....	7
Synthèse du cadre de la politique de l’eau en France.....	7
Les SDAGE.....	7
Les SAGE et les CLE .....	8
Les SAGE sur le territoire du Grand-Orly Seine Bièvre .....	9
Zoom sur la gestion de l’eau potable et de l’assainissement au sein de l’EPT Grand-Orly Seine Bièvre	10
Modalités de gestion de l’eau potable sur le territoire .....	10
Modalités de gestion de l’assainissement sur le territoire .....	11
Consommation d’eau potable sur le territoire .....	11
Démarches de préservation de la ressource et de sobriété .....	13
Pour aller plus loin .....	16

# Le Bassin hydrographique Seine-Normandie

## Les 6 bassins hydrographiques en France métropolitaine

Informations issues de @ E.S.S. EcoWhat [1]

En France métropolitaine, la gestion de l'eau s'organise autour de **6 bassins hydrographiques principaux** (ou circonscriptions administratives de bassin), chacun administré par une Agence de l'eau dédiée. Ces établissements publics, à caractère administratif, exercent une mission d'intérêt général : **préserver la ressource en eau, restaurer et protéger les milieux aquatiques, tout en veillant à un usage équilibré et durable de l'eau sur leur territoire**. Ce découpage assure une **gouvernance adaptée aux spécificités hydrologiques, climatiques et socio-économiques de chaque grand territoire fluvial**.



Source : @ E.S.S. EcoWhat - Illustrations par Fanny Tonnelier.

## Les caractéristiques du bassin hydrographique Seine-Normandie

Informations issues de l'Agence de l'Eau Seine Normandie [2]

Le bassin Seine-Normandie regroupe le **fleuve Seine et ses principaux affluents** (Yonne, Marne, Oise notamment), ainsi que de nombreux petits fleuves côtiers normands (Vire, Sélune, Arques, Bresle, etc.). Il totalise environ **55 000 km de cours d'eau** et couvre une **superficie de 94 500 km<sup>2</sup>**, soit **18 % du territoire métropolitain français**.

L'estuaire de la Seine concentre une pression anthropique<sup>1</sup> très forte : **il reçoit les rejets issus de 30 % de la population française** (environ 18,3 millions d'habitants), de **40 % de l'industrie nationale** et des pollutions diffuses provenant de **25 % de l'agriculture française**.

Plus de **2 500 stations d'épuration** sont installées sur le bassin pour traiter les **eaux usées de ces 18 millions d'habitants**.

<sup>1</sup> Qui résulte de l'activité humaine

Pour l'eau potable, environ **60 % provient des nappes souterraines**, le reste étant prélevé dans les fleuves et rivières. Le bassin compte 5 200 captages qui produisent au total 1 515 millions de m<sup>3</sup> d'eau par an.



Source : Agence de l'Eau Seine-Normandie

## Les spécificités de la région parisienne

Informations issues de SIGES [3]

L'une des principales caractéristiques de l'**Île-de-France** est sa **taille modeste** combinée à une **densité de population exceptionnelle** : avec une superficie d'environ 12 012 km<sup>2</sup> (soit seulement **2,2 % du territoire national**), elle constitue l'une des plus petites régions françaises, mais elle est de loin la plus peuplée, avec environ 12,5 millions d'habitants (près de **19 % de la population française** selon les estimations récentes).

Ce territoire est donc très fortement urbanisé : environ **21 % de sa surface est artificialisée**. Il conserve néanmoins **d'importants espaces naturels**, notamment de grands massifs forestiers (environ 286 000 ha, dont une part significative de forêt publique, autour de 87 000 ha) et de nombreux parcs urbains ou périurbains. Au global, près de **50 % de la superficie régionale reste occupée par des espaces agricoles, et 23 à 28 % par des bois et forêts**.

**Concernant l'eau potable, hors Paris intra-muros, la production repose très majoritairement sur les eaux de surface : 97 % proviennent des fleuves et rivières (principalement la Seine, la Marne et l'Oise), ce qui rend la région particulièrement vulnérable aux variations de débit et à la qualité de ses cours d'eau.**

## Les grands lacs de Seine

Informations issues de l'EPTB Seine Grands Lacs [4]

L'établissement public territorial de bassin (EPTB) Seine Grands Lacs est un syndicat mixte ouvert assurant la protection et la prévention contre les inondations, le maintien d'un débit minimum de la Seine et de ses principaux affluents pendant les saisons les plus sèches et l'adaptation aux changements climatiques du bassin amont de la Seine.

Le périmètre d'intervention de Seine Grands Lacs est le bassin versant amont de la Seine (incluant ses affluents : la Marne, l'Aube et l'Yonne).

Dans le cadre de ses missions, Seine Grands Lacs assure l'entretien, l'aménagement et l'exploitation des quatre lacs-réservoirs de la Seine qui ont été érigés pour écrêter les crues en période hivernale et soutenir le débit de rivières en période sèche.

Depuis 2025, Seine Grands Lacs gère également le casier pilote Seine Bassée destiné à protéger des crues majeures de la Seine. Il dispose d'une capacité de stockage d'environ 10 millions de m<sup>3</sup> et peut réduire jusqu'à 15 cm le niveau de la Seine grâce à un système de pompage. Il complète l'action des quatre grands lacs-réservoirs et est seulement activé en cas de crue de la Seine et/ou de l'Yonne.



Source : EPTB Seine Grands Lacs

## Trajectoire de sobriété en eau

Informations issues de l'Agence de l'Eau Seine Normandie [2] [5]

Face aux risques croissants de tensions sur la ressource en eau dus au changement climatique, le bassin Seine-Normandie a intégré dans sa stratégie d'adaptation au changement climatique une trajectoire de sobriété ambitieuse. Celle-ci vise à atténuer ces pressions, à sécuriser l'approvisionnement et à garantir un équilibre entre tous les usages sur le territoire (eau potable, industrie, agriculture, refroidissement industriel, alimentation des canaux, etc.).

Cette trajectoire définit des objectifs de réduction des prélèvements adaptés à chaque type d'usage. **Pour l'alimentation en eau potable, elle cible spécifiquement une diminution de 14 % des prélèvements à l'horizon 2030** (par rapport l'année de référence 2019).

## Quel avenir pour le bassin hydrographique de Seine-Normandie ?

Informations issues de la préfecture de région Ile de France et de l'Agence de l'Eau Seine Normandie [6]

Face au **changement climatique**, le bassin Seine-Normandie est confronté à des **évolutions marquées qui affecteront profondément la ressource en eau et les milieux aquatiques**. Selon les projections scientifiques issues notamment de la stratégie d'adaptation au changement climatique de l'Agence de l'eau Seine-Normandie (mises à jour en 2023), on peut retenir les principales tendances suivantes :

- Une **augmentation des températures** atmosphériques moyennes annuelles de l'ordre de **1,5 à 3 °C d'ici 2050** et de **2 à 4,5 °C d'ici 2100** ;
- Une **réduction des débits moyens des cours d'eau de 10 à 30 %**, accompagnée d'une baisse probable de la recharge des nappes phréatiques ;
- Une **diminution des précipitations estivales**, une évolution plus incertaine pour les précipitations hivernales, mais surtout une forte hausse de l'évapotranspiration qui entraînera une **baisse très probable des ressources en eau renouvelables** ;
- Une **augmentation en fréquence et en intensité des événements extrêmes** liés à la hausse des températures : canicules et vagues de chaleur, sécheresses prolongées, fortes pluies intenses, phénomènes localisés de ruissellement et de coulées de boue, tempêtes, ainsi qu'une plus grande amplitude de variation des niveaux des nappes ;
- Pour la Seine et la Marne en particulier, une **multiplication par 10 du nombre de jours où la température de l'eau dépasse 25°C** à l'horizon 2100 ;
- Une **concentration accrue des polluants dans les milieux aquatiques due à la baisse des débits**, une modification de leur comportement et de leur toxicité, ainsi qu'un risque renforcé d'eutrophisation<sup>2</sup> tant en milieu continental qu'en zone littorale ;
- Des **impacts socio-économiques qui accentueront les inégalités**, avec des conséquences sanitaires (dégradation de la qualité de l'eau, apparition ou développement de

---

<sup>2</sup> Apport excessif d'éléments nutritifs dans les eaux, entraînant une prolifération végétale, un appauvrissement en oxygène et un déséquilibre de l'écosystème

maladies liées), sociales (vulnérabilités accrues face aux événements extrêmes, difficultés d'accès aux services essentiels et aux aménités) et économiques (touchant particulièrement les secteurs dépendants de l'eau et du climat, comme l'agriculture et la foresterie).

## Pour conclure

Informations issues du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de l'EPT [7]

Si la Région Ile-de-France présente ces dernières décennies une exposition modérée au manque d'eau, cet équilibre demeure fragile, malgré le « soutien d'étiage » qui permet de restituer l'eau stockée dans les grands lacs de Seine pour alimenter notamment la Marne et la Seine. **Les projections climatiques indiquent en effet une diminution des précipitations moyennes et un accroissement des épisodes de sécheresse, constituant une menace sur la ressource en eau**, tant pour les eaux de surface que pour les nappes. Néanmoins une attention particulière est nécessaire afin de protéger la ressource en eau qui pourrait être confrontée à des crises dans les prochaines années du fait de la diminution des précipitations et de la concentration des polluants. Par ailleurs, bien que le stress hydrique ne soit pas à craindre à court terme sur le territoire, l'aggravation des épisodes de chaleur et de sécheresse, croisée avec une légère augmentation tendancielle des consommations par habitant, poussent à une **gestion plus sobre de la ressource en eau. A noter qu'une partie des communes du Val-de-Marne a été placée en « crise sécheresse » en juillet 2022, impliquant une restriction de l'usage de l'eau.**

### Sources :

[1] @ E.S.S. EcoWhat - Exposition pédagogique de sensibilisation sur la préservation de la ressource en eau (2026)

[2] Le bassin de la Seine | Agence de l'Eau Seine-Normandie (vu 20/03/26).  
<https://www.eau-seine-normandie.fr/agence-de-leau/le-bassin-de-la-seine>

[3] Article SIGES – Synthèses régionales / Île-de-France [https://www.siges.fr/sites/default/files/documents/2024-11/Article\\_SIGES\\_SN\\_Syntheses\\_Regionales.pdf](https://www.siges.fr/sites/default/files/documents/2024-11/Article_SIGES_SN_Syntheses_Regionales.pdf) (2015) (page 7)

[4] EPTB Seine Grands Lacs (vu 31/03/2026)  
<https://www.seinegrandslacs.fr/seine-grands-lacs>

[5] *Conduite d'une démarche de sobriété en eau*, courrier adressé par l'AESN à l'EPT le 20 décembre 2024

[6] Préfet de de la région Ile de France et Agence de de l'eau Seine Normandie - *Stratégie d'adaptation au changement climatique sur le bassin Seine-Normandie adoptée à l'unanimité par le comité de bassin du 5 octobre 2023*  
<https://www.calameo.com/agence-de-l-eau-seine-normandie/read/004001913d83a4950a1db> (page 16)

[7] Le Plan Climat Air Energie Territorial est disponible en téléchargement sur ce lien : <https://www.grandorlyseinebièvre.fr/plan-climat-air-energie-territorial>

# Organisation de la gestion de la ressource en eau sur le territoire de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre

## Synthèse du cadre de la politique de l'eau en France



## Les SDAGE

Informations issues de l'IGEDD (Inspection générale de l'environnement et du développement durable) [8]

En France comme dans les autres pays membres de l'Union Européenne, les "plans de gestion" des eaux sont encadrés par le droit communautaire inscrit dans la directive cadre sur l'eau (DCE) de 2000. Ce sont les **schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE)**. Institués par la loi sur l'eau de 1992, ces **documents de planification** ont évolué à la suite de la DCE. Ils fixent pour six ans les orientations qui permettent d'atteindre les **objectifs attendus en matière de "bon état des eaux"**. Ils sont au nombre de 12, un pour chaque "bassin" de la France métropolitaine et d'outre-mer.

La **stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau (SOCLE)** est un document d'accompagnement du SDAGE.

La **vocation du SOCLE** est d'accompagner la consolidation des organisations et leurs capacités à répondre durablement aux enjeux de gestion de l'eau identifiés notamment par le Schéma directeur d'Aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), le Plan de gestion du Risque Inondations (PGRI) ou encore par la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine-Normandie.

Ces enjeux sont par exemple le renouvellement des réseaux d'eau potable et d'assainissement, la conformité des stations d'épuration et des réseaux d'assainissement, la **préservation de la ressource en eau**, la prévention des inondations ou encore la restauration des milieux aquatiques.

## Les SAGE et les CLE

Informations issues de l'IGEDD (Inspection générale de l'environnement et du développement durable) [8]

Le **schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE)** est un outil de planification, institué par la loi sur l'eau de 1992, visant la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau.

Le **SAGE, déclinaison du SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) à une échelle plus locale**, vise à **concilier** la satisfaction et le développement des différents usages (eau potable, industrie, agriculture, ...) et la protection des milieux aquatiques, en tenant compte des spécificités d'un territoire. Délimité selon des critères naturels, il concerne un bassin versant hydrographique ou une nappe. Il repose sur une démarche volontaire de **concertation** avec les acteurs locaux.

Le SAGE est composé d'un **plan d'aménagement et de gestion durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques (PAGD)** qui fixe ses **objectifs et les grandes orientations** et s'impose aux **documents d'urbanisme** via un **rapport de compatibilité**, ainsi que d'un **règlement**, qui comporte des règles précises, et s'impose quant à lui via un rapport de conformité aux décisions administratives. Contrairement au rapport de compatibilité qui laisse une marge d'appréciation, le rapport de conformité impose la retranscription exacte des règles et leur application à la lettre. Les décisions d'urbanisme (permis d'aménager, permis de construire, déclaration préalable) prises en application **des PLUi** doivent ainsi respecter le règlement des SAGE selon cette relation de conformité. Aussi, la délivrance de ces autorisations d'urbanisme sera sécurisée si le document d'urbanisme est compatible avec le SAGE. La délibération n°2025-12-16-4191 du 16 décembre 2025 a approuvé le Plan Local D'Urbanisme intercommunal au sein de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre.

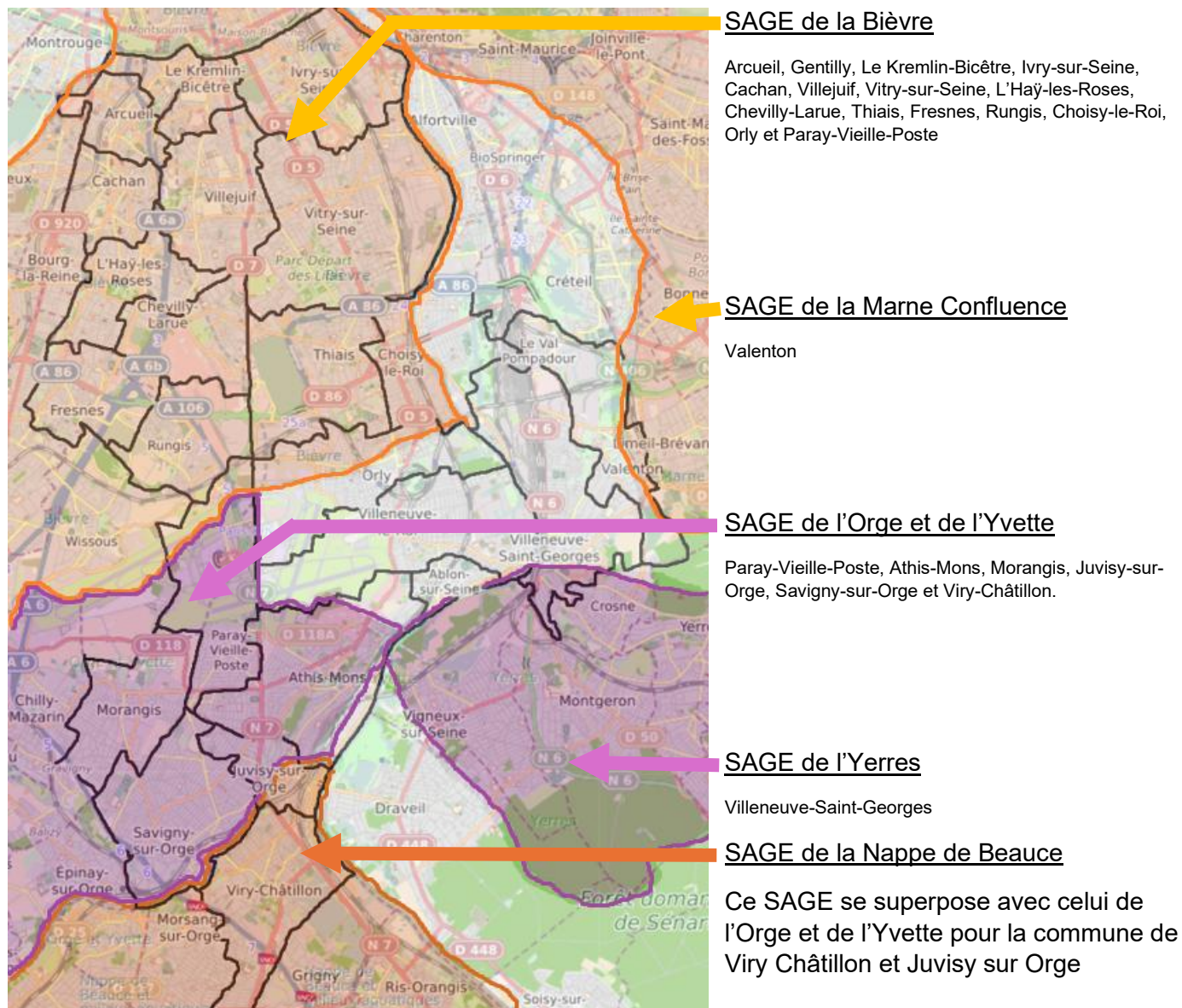
Le SAGE est élaboré collectivement par les acteurs de l'eau du territoire regroupés au sein d'une assemblée délibérante, la commission locale de l'eau (CLE).

**Véritable noyau décisionnel, la CLE**, présidée par un élu local, se compose de trois collèges : les collectivités territoriales, les usagers (agriculteurs, industriels, propriétaires fonciers, associations, ...), l'Etat et ses établissements publics. Pour atteindre les objectifs et respecter les préconisations du SAGE, la CLE s'appuie sur :

- une structure porteuse (collectivité ou groupement de collectivités territoriales, institution interdépartementale, syndicat intercommunal, syndicat mixte, etc.) pour assurer le secrétariat et l'animation de la CLE, être maître d'ouvrage des études et éventuellement des travaux,
- les services de l'Etat (DREAL, DDT/M) pour encadrer et accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du SAGE, comme organiser les consultations, élaborer les textes réglementaires, veiller à la cohérence avec les objectifs prioritaires de la politique de l'eau et évolutions juridiques, etc.,
- les Agences de l'eau et l'Office français de la biodiversité (OFB) pour un appui technique, méthodologique et financier.

## Les SAGE sur le territoire du Grand-Orly Seine Bièvre

Le territoire de l'EPT se trouve à la croisée de plusieurs SAGE qui sont celui de la Bièvre, de l'Yerres, de l'Orge et de l'Yvette et de la Nappe de la Beauce (qui se superpose avec celui de l'Orge et de l'Yvette sur le territoire de l'EPT).



### Carte : Les SAGE sur le territoire de l'EPT

#### Sources :

[7] Le Plan Climat Air Energie Territorial de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre approuvé par la délibération n°2025-12-16\_4191 du conseil territorial du 16 décembre 2025 <https://www.grandorlyseinebièvre.fr/plan-climat-air-energie-territorial>

[8] Les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) et la ressource locale en eau – IGEDD [https://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/13\\_sage.pdf](https://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/13_sage.pdf)

# Zoom sur la gestion de l'eau potable et de l'assainissement au sein de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre

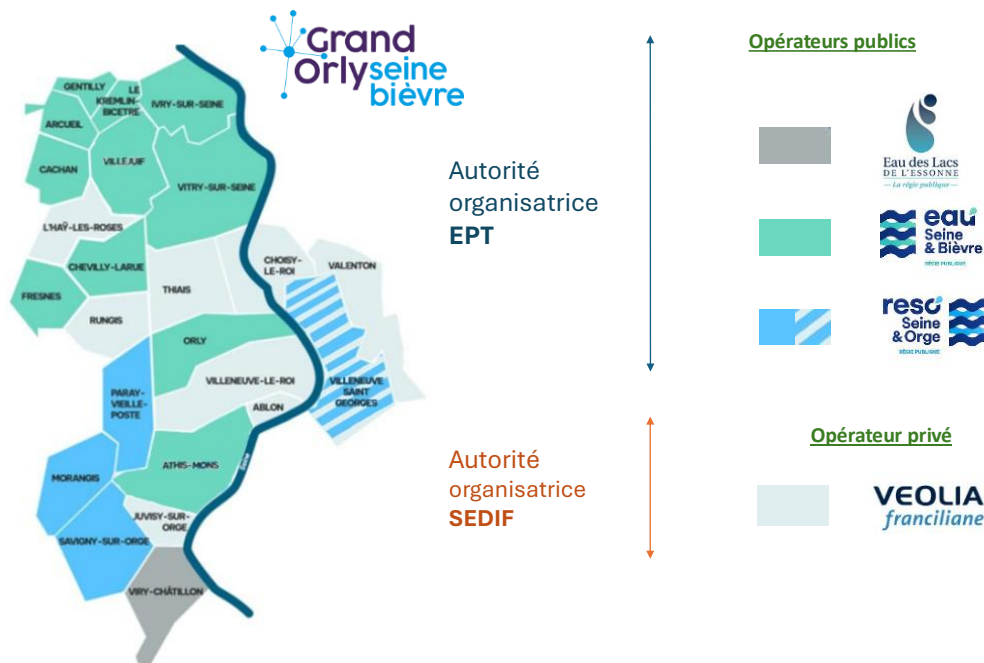
## Modalités de gestion de l'eau potable sur le territoire

L'EPT Grand-Orly Seine Bièvre est, en 2026, autorité organisatrice pour la distribution de l'eau potable sur un périmètre couvrant 16 communes et 550 000 habitants, avec un mode de gestion exclusivement en régie. Les opérateurs publics concernées sont les suivants :

- la **régie Eau des Lacs de l'Essonne**, régie historique, couvre le territoire de la seule commune de Viry-Chatillon ;
- la **régie Eau Seine & Bièvre** couvre le territoire de 11 communes de l'EPT (Arcueil, Athis-Mons, Cachan, Chevilly-Larue, Fresnes Gentilly, Ivry-sur-Seine, Le Kremlin-Bicêtre, Orly, Villejuif et Vitry-sur-Seine), les villes d'Athis-Mons et de Villejuif ayant rejoint la régie au 1er janvier 2026 ;
- la **régie RESO** couvre le territoire des communes de Morangis, Paray-Vieille-Poste et Villeneuve-Saint-Georges et Savigny-sur-Orge. Une procédure est en cours pour permettre l'adhésion de l'EPT au SEDIF sur le périmètre de Villeneuve Saint Georges.

L'EPT a délégué la compétence eau potable au Syndicat des Eaux d'Île de France (SEDIF) sur le périmètre de 8 villes du territoire : Ablon-sur-Seine, Choisy-le-Roi, Juvisy-sur-Orge, L'Haÿ-les-Roses, Rungis, Thiais, Valenton et Villeneuve-le-Roi. Le SEDIF, en tant qu'autorité organisatrice du service de l'eau potable, exerce la compétence pour ses villes avec son opérateur privé Franciliane.

## Exercice de la compétence "Eau potable" au sein de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre en 2026



## Modalités de gestion de l'assainissement sur le territoire

**Les réseaux d'assainissement** sont, selon leur vocation, gérés par différents organismes publics :

- **Les réseaux de collecte** relèvent de l'Etablissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre pour 21 des 24 communes qui le composent. Dans les communes de Valenton, Villeneuve-le-Roi et Villeneuve-Saint-Georges, la mission de collecte des eaux usées est assurée par le SyAGE.
- **Les réseaux « de transport »** sont de la compétence de la Direction des services de l'environnement et de l'assainissement (D.A.Q.A.M.A 94) du Conseil Départemental du Val de Marne dans les communes du Val-de-Marne, du Syndicat de l'Orge (SYORGE) pour les communes du bassin versant de l'Orge, du SIAHVY pour les communes du bassin versant de l'Yvette, et du SyAGE pour les communes de Valenton, Villeneuve-le-Roi et Villeneuve-Saint-Georges.
- **Les grands émissaires interdépartementaux ainsi que les stations de traitement des eaux usées** sont de la compétence du Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération Parisienne (SIAAP).

Les réseaux de transport et les grands émissaires sont qualifiés de réseaux structurants.

## Consommation d'eau potable sur le territoire

*Informations issues du Rapport 2024 sur le Prix et la Qualité du Service de l'Eau et l'Assainissement de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre [8]*

En 2024, sur le territoire de l'EPT, environ 38 millions de m<sup>3</sup> d'eau potable ont été consommés. Cette consommation se divise ainsi selon les différentes entités de gestion de l'eau potable : 1,6 millions de m<sup>3</sup> sur la Régie Eau des lacs de l'Essonne, 4,9 millions de m<sup>3</sup> sur la Régie des Eaux de la Seine et de l'Orge, 23 millions de m<sup>3</sup> sur la Régie des Eaux de la Seine et de la Bièvre et 9 millions de m<sup>3</sup> sur les villes du territoire du SEDIF.

Le tableau suivant présente la répartition de la consommation d'eau sur le territoire de l'EPT en fonction de chaque ville et de chaque opérateur d'eau potable :

Commune	Nombre d'habitants par commune	Volumes facturés (m <sup>3</sup> )	Volumes facturés sur nombre d'habitants
Morangis	13 857	782 286	56
Paray-Vieille-Poste	8 002	363 371	45
Villeneuve-Saint-Georges	36 287	1 993 869	55
Savigny-sur-Orge	38 028	1 748 226	46
<b>TOTAL Régie des Eaux de la Seine et de l'Orge</b>	<b>96 174</b>	<b>4 887 752</b>	<b>51</b>
Arcueil	21 976	1 139 938	52
Athis-Mons	36 451	1 834 251	50
Cachan	30 794	1 397 748	45
Chevilly-Larue	19 899	1 072 401	54
Fresnes	29 432	1 618 781	55
Gentilly	19 001	970 633	51
Ivry-sur-Seine	64 763	3 811 597	59
Kremlin-Bicêtre	23 773	1 567 397	66
Orly	24 681	1 304 950	53
Villejuif	58 142	3 190 527	55
Vitry-sur-Seine	95 761	5 154 944	54
<b>TOTAL Régie des Eaux de la Seine et de la Bièvre</b>	<b>424 673</b>	<b>23 063 167</b>	<b>54</b>
Viry-Châtillon (Régie Eau des Lacs de l'Essonne)	31 318	1 565 201	50
Ablon-sur-Seine	6 029	243 048	40
Choisy-le-Roi	46 122	2 140 533	46
L'Haÿ-les-Roses	31 338	1 427 120	46
Juvisy-sur-Orge	18 978	916 461	48
Rungis	5 669	648 361	114
Thiais	32 006	1 670 581	52
Valenton	14 493	954 150	66
Villeneuve-le-Roi	21 211	983 141	46
<b>TOTAL SEDIF</b>	<b>161 353</b>	<b>8 983 395</b>	<b>56</b>
<b>TOTAL EPT</b>	<b>728 011</b>	<b>38 026 116</b>	<b>53</b>

Source : EPT Grand-Orly Seine Bièvre - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau et de l'assainissement - Année 2024

## Démarches de préservation de la ressource et de sobriété

Le conseil territorial de l'EPT a approuvé le 14 novembre 2023 une feuille de route de la politique de l'eau, dont les 3 axes sont :

- L'EPT animateur d'un territoire impliqué pour l'eau,
- L'EPT au service d'une ressource en eau protégée en quantité et en qualité,
- L'EPT au service de la qualité de service à l'utilisateur et de la solidarité en lien avec les régions.

Le territoire mène ainsi des **actions pour la protection de la ressource**, tant en **quantité qu'en qualité**. Les régions d'eau potable nouvellement créées sur le territoire utilisent une **technologie de recherche de fuite innovante** et particulièrement performante, et mènent une **politique de renouvellement des réseaux très ambitieuse** pour réduire au maximum les fuites des réseaux. De plus, des actions de sensibilisation sont menées auprès des habitants du territoire pour les sensibiliser à la sobriété en eau.

En 2025 a été lancée une **campagne de distribution de récupérateurs d'eau de pluie aux habitants du territoire** qui a rencontré un fort succès. Une nouvelle campagne de distribution de récupérateurs d'eau de pluie est proposée en 2026. Cette **mesure concrète, emblématique de l'engagement du territoire Grand-Orly Seine Bièvre** pour la gestion durable des ressources en eau, en lien avec le Plan Climat Air Energie Territorial, favorise la sobriété en eau potable et sert de point d'accroche pour une communication plus large sur la préservation de la ressource.

Avec sa feuille de route de la politique de l'eau potable le territoire se dote d'orientations clairement tournées vers un développement social et environnemental, et se positionne comme un **acteur au service d'une ressource en eau protégée en quantité et en qualité**, avec des enjeux forts comme l'équité sociale et territoriale et un développement urbain en adéquation avec la **protection de l'environnement et la gestion durable de la ressource**.

L'EPT Grand-Orly Seine Bièvre a engagé l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) par délibération du 28 février 2017, montrant sa détermination à œuvrer, aux côtés des différents acteurs publics et privés, à la transition écologique et énergétique du territoire. Le Projet de territoire, approuvé en décembre 2019, a conforté ce positionnement en faisant du combat contre les dérèglements climatiques et les nuisances la première de ses exigences.

Le Plan Climat Air Energie Territorial a été arrêté par délibération du conseil territorial du 13 mai 2025. Le programme Mon eau de pluie, mené par l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre, s'inscrit dans le droit-fil de l'action 4 du PCAET « Préserver la ressource en eau grâce à l'action des consommateurs et des gestionnaires d'infrastructures Eaux Usées / Eau potable », de l'orientation 1 « Protéger la santé des habitants face aux risques climatiques, énergétiques et environnementaux » et de l'Axe : 1.1 « Développer la nature en ville et préserver la ressource en eau afin d'améliorer le cadre de vie des Habitants ».

Les objectifs (qualitatifs / quantitatifs) inscrits au PCAET sont :

➤ pour l'Assainissement :

- Améliorer la connaissance patrimoniale du réseau,
- Limiter les rejets polluants en milieu naturel,
- Maîtriser les eaux pluviales de ruissèlement et lutter contre les inondations,
- Développer la gestion des eaux pluviales à la parcelle,

- Orienter le programme d'exploitation et d'investissement pour notamment réduire l'impact du système sur le milieu récepteur et garantir une protection adaptée pour les populations contre le risque inondation.

➤ pour l'Eau potable :

- Fixer des objectifs de réduction d'économie d'eau adapté aux spécificités du territoire avec comme premier objectif une baisse annuelle de 1% à partir de 2025 des volumes consommés/habitant,
- Atteindre l'objectif d'un renouvellement supérieur à 1% du réseau pour lequel Grand-Orly Seine Bièvre est autorité, organisatrice, moyenné sur 5 ans à partir de 2028,
- Améliorer la connaissance patrimoniale du réseau,
- Permettre à d'autres villes du territoire d'intégrer une régie,
- Structurer l'offre de formation aux métiers de l'eau sur le territoire,
- Développer une culture et un usage autour de l'économie de la ressource en eau par les habitants,
- S'assurer du respect des objectifs de performance des réseaux et des objectifs de maîtrise des consommations.

Dans le détail, il s'agit de :

### **1. Elaborer et mettre en œuvre le Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) afin de limiter les rejets polluants en milieu naturel, maîtriser les eaux pluviales de ruissèlement et lutter contre les inondations**

- 1.1. Améliorer la connaissance patrimoniale de notre réseau : inspections télévisées des réseaux, levés topographiques, connaissance des ouvrages particuliers (bassins de rétention des eaux pluviales, stations de pompage, déversoirs d'orage...), mise en place d'un Système d'Information Géographique
- 1.2. Optimiser le fonctionnement et la gestion des systèmes d'assainissement par l'intermédiaire de campagne de mesures et modèles hydrauliques (réduction des apports d'eaux claires parasites, limitation des rejets polluants au milieu naturel, maîtrise des eaux pluviales de ruissèlement, lutte contre les inondations),
- 1.3. Définir un programme pluriannuel d'actions répondant aux objectifs précédents et prise en compte de l'évolution future de l'urbanisation
- 1.4. Mettre en place une procédure de Diagnostic Permanent qui permet à partir du suivi d'indicateurs à définir en cours du SDA, d'améliorer au fur et à mesure le fonctionnement global du système d'assainissement du territoire

### **2. Elaborer et mettre en œuvre le Schéma Directeur Eau Potable (SDEP) afin de garantir une meilleure maîtrise de la ressource en eau, et sensibiliser les consommateurs d'eau à une gestion sobre**

- 2.1. Améliorer la connaissance patrimoniale des réseaux
- 2.2. Définir un programme pluriannuel d'actions répondant aux besoins de diversification et de sécurisation et prenant en compte de l'évolution future de l'urbanisation
- 2.3. Promouvoir la sobriété dans la consommation d'eau
- 2.4. Développer la sensibilisation des consommateurs d'eau (habitants, entreprises, industrie...)
- 2.5. Sensibiliser aux économies d'eau
- 2.6. Communiquer en période de crise sécheresse

- 2.7. Mettre en place une coordination annuelle du cycle de l'eau
- 2.8. Animer un réseau de partenaires impliqués dans la préservation de la ressource eau (Cluster EMS, Maison de l'environnement, Exploradôme)

### **3. Ouvrir une école des métiers de l'eau sur le territoire**

### **4. Distribuer des récupérateurs d'eaux de pluie via l'EPT et des matériels hydro-économiques via les régies de l'EPT**

### **5. Développer l'exigence en matière de transition écologique dans les conventions d'objectifs et de partenariats des régies publiques**

- 5.1. S'assurer du respect des objectifs de performance des réseaux
- 5.2. S'assurer du respect des objectifs de maîtrise des consommations

#### Sources :

[7] Le Plan Climat Air Energie Territorial de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre approuvé par la délibération n°2025-12-16-\_4191 du conseil territorial du 16 décembre 2025

<https://www.grandorlyseinebievre.fr/plan-climat-air-energie-territorial>

[8] *EPT Grand-Orly Seine Bièvre - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau et de l'assainissement - Année 2024*

# Pour aller plus loin

## Agence de l'eau Seine-Normandie

SDAGE 2022-2027 | Agence de l'Eau Seine-Normandie. (s. d.).

<https://www.eau-seine-normandie.fr/domaines-d-action/sdage>

Favoriser la sobriété et réduire les prélèvements pour tous les usages-gestion quantitatives | Agence de l'Eau Seine-Normandie (consulté en mars 2026)

[https://www.eau-seine-normandie.fr/aides/Favoriser-la-sobriete-et-reduire-les-prelevements-pour-tous-les-usages?utm\\_](https://www.eau-seine-normandie.fr/aides/Favoriser-la-sobriete-et-reduire-les-prelevements-pour-tous-les-usages?utm_)

Démarche de sobriété en eau d'un territoire | Agence de l'Eau Seine-Normandie (consulté en mars 2026)

[https://www.eau-seine-normandie.fr/node/4868?utm\\_](https://www.eau-seine-normandie.fr/node/4868?utm_)

## ADEME

Exploration des actions de sobriété dans les démarches territoriales en Europe. La Librairie ADEME. (consulté en mars 2016)

<https://librairie.ademe.fr/economie-circulaire-et-dechets/4757-exploration-des-actions-de-sobriete-dans-les-demarches-territoriales-en-europe.html>

Eau secours ! Demain, tous à sec ? (2025, 24 septembre). Agir Pour la Transition Écologique.

<https://agirpoulatransition.ademe.fr/acteurs-education/enseigner/catalogue/eau-secours-demain-tous-sec>

## Gouvernement

Plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau | Ministères Aménagement du territoire Transition écologique. (consulté en mars 2026)

<https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/plan-daction-gestion-resiliente-concertee-leau>

Préservez notre ressource en eau – info.gouv.fr (consulté en mars 2026)

<https://www.info.gouv.fr/grand-dossier/preservons-notre-ressource-en-eau>

Plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau | Ministères Aménagement du territoire Transition écologique. (consulté en mars 2026)

[https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/plan-daction-gestion-resiliente-concertee-leau?utm\\_](https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/plan-daction-gestion-resiliente-concertee-leau?utm_)

Sobriété hydrique : 7 axes d'adaptation - Spécial collectivités | Gest'eau. (2024, 12 mars).

<https://www.gesteau.fr/document/sobriete-hydrique-7-axes-dadaptation-special-collectivites>

## Cerema

*LES EDITIONS / Economies d'eau, chaque goutte compte : un Essentiel du Cerema pour agir en faveur de la sobriété hydrique dans les territoires (consulté en mars 2026)*

[https://www.cerema.fr/fr/actualites/editions-economies-eau-chaque-goutte-compte-essentiel-du?utm\\_](https://www.cerema.fr/fr/actualites/editions-economies-eau-chaque-goutte-compte-essentiel-du?utm_)

*Optimiser l'usage de l'eau dans les bâtiments : le projet de recherche-action SobriEau (consulté en mars 2026)*

[https://www.cerema.fr/fr/actualites/optimiser-usage-eau-batiments-projet-recherche-action?utm\\_](https://www.cerema.fr/fr/actualites/optimiser-usage-eau-batiments-projet-recherche-action?utm_)